



**GENERAL FISHERIES COMMISSION FOR
THE MEDITERRANEAN**

**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE**



COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE

COMITÉ DE L'AQUACULTURE (CAQ)

Septième Session

Rome, Italie, 8-10 mars 2011

**COMPTE RENDU DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS
RELATIVES À L'AQUACULTURE FORMULÉES PAR LA CGPM À
SES TRENTE-TROISIÈME ET TRENTE-QUATRIÈME SESSIONS**

INTRODUCTION

1. La Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM) s'est réunie à deux reprises depuis la sixième session du Comité de l'aquaculture, tenue à Tirana, Albanie, du 17 au 19 décembre 2008. Le présent document récapitule les principales décisions et orientations adoptées par la Commission pour la période intersessions 2009-2010 du Comité, telles qu'elles sont présentées, respectivement, dans les documents GFCM/CAQ/VII/2011/Inf.5 et GFCM/CAQ/VII/2011/Inf.6.

CGPM – TRENTE-TROISIÈME SESSION

2. Lors de sa trente-troisième session (Tunisie, 23-27 mai 2009), la Commission a examiné le rapport de la sixième session du Comité et a approuvé les suggestions du Comité, en se concentrant plus particulièrement sur les activités de ses organes subsidiaires et en particulier sur celles relatives à la collection de données sur l'aquaculture.

3. La Commission s'est déclarée satisfaite des travaux menés par le Comité de l'aquaculture pendant la période intersessions. De plus, elle est convenue que le Comité de l'aquaculture devrait faire attention aux aspects liés à la diversification des espèces et étudier cette question, notamment en ce qui concerne la maigre. Elle a pris acte également du souhait exprimé par certaines délégations de voir augmenter le financement destiné à la formation dans le domaine de l'aquaculture.

La Commission s'est déclarée satisfaite de la coopération fructueuse avec l'UICN notamment en ce qui concerne la durabilité de l'aquaculture, la sélection des sites et la capacité de charge. Cette coopération devrait aussi être considérée en tant que suivi du protocole d'entente entre la CGPM et l'UICN signé lors de la trente-deuxième session de la Commission (Italie, 25-29 février 2008)

4. La Commission a reconnu qu'il était important de disposer de statistiques sur l'aquaculture et a appuyé sans réserve la proposition du CAQ d'établir un système de communication de données aquacoles qui permettrait de générer des statistiques régionales dynamiques, contribuant ainsi à rationaliser les processus d'aménagement.

5. La Commission a débattu d'une proposition relative à la communication de données aquacoles et a accepté de l'adopter comme contraignante en tant que *Recommandation concernant la communication de données et d'informations sur l'aquaculture* référencé sous CGPM:XXXIII/2009/4. Dans celle-ci, les données devraient être soumises au travers du système d'information SIPAM, d'un caractère obligatoire.

6. La Commission a également débattu de la fréquence des sessions du CAQ et est convenue de maintenir des sessions biennuelles et de fixer la durée du mandat du bureau du CAQ à quatre ans.

7. La Commission a pris note de la demande du CAQ tendant à réactiver ses travaux sur la gestion des lagunes, compte tenu notamment des interactions importantes entre les pêches de capture et l'aquaculture dans ces zones.

8. La Commission a aussi approuvé le programme de travail pour la prochaine période d'intersessions, basé principalement sur les projets en cours, financés par l'Union Européenne (UE) ainsi que le gouvernement espagnol à l'appui des trois groupes de travail du CAQ et de SIPAM.

CGPM – TRENTE-QUATRIÈME SESSION

9. Au cours de la trente-quatrième session de la Commission (Grèce, 12-17 avril 2010), le Président du Comité de l'aquaculture a rendu compte des activités menées par les organes subsidiaires du Comité et par le Secrétariat. Ces activités relatives au suivi du plan de travail du Comité avaient été approuvées lors de la trente-troisième session de la CGPM et ont été présentés les principaux résultats des activités réalisées par les organes subsidiaires du CAQ pendant la période intersessions.

10. Les délégués ont exprimé leur satisfaction pour le travail entrepris et pour les importantes activités menées par le CAQ. Ils ont rappelé que le secteur de l'aquaculture dans les pays méditerranéens jouait un rôle important dans l'accroissement de la production de produits halieutiques. Les délégués ont rappelé que les priorités identifiées et les considérations exprimées par le CAQ constituaient les questions saillantes dans le domaine du développement de l'aquaculture et que toute recommandation en matière devrait être envisagée dans le contexte d'une planification stratégique des zones côtières.

11. La Commission a souligné la pertinence des indicateurs d'une aquaculture durable et de l'étude de deux cas à laquelle a procédé le CAQ et a indiqué qu'elle souhaitait suivre ces activités dans le cadre de l'établissement de directives.

12. Pendant la session, le Président du CAQ a rendu compte de l'avis dont les grandes lignes ont été résumées par la réunion de coordination des groupes de travail sur l'aquaculture en Méditerranée, qui comporte notamment les éléments suivants: l'intégration de l'aquaculture dans la gestion des zones côtières; l'harmonisation des législations sur la sélection des sites et les procédures d'octroi des licences; la mise en place d'un système de référence durable pour le développement de l'aquaculture; la promotion de la production orientée vers le marché et l'amélioration de la collecte des données.

13. Plusieurs délégués ont souscrit sans réserve à la recommandation formulée par le CAQ en ce qui concerne l'élaboration de plans stratégiques de gestion des zones côtières multi usagers et du suivi de l'environnement. Ils ont insisté sur le rôle de la CGPM en tant qu'organisation régionale de gestion des pêches visant à la promotion du développement durable de l'aquaculture dans la zone de la Convention.

14. Vu les avis donnés par la réunion du SIPAM et les quatre réunions de coordination des groupes de travail du CAQ, une proposition de modification de la recommandation GFCM/33/2009/4 sur la déclaration des données sur l'aquaculture et de l'information a été déposée par le Président du CAQ. Comme la Commission n'a pas eu suffisamment de temps pour examiner les amendements proposés, il a été décidé de reporter la décision sur la question à la 35^{ème} session.

15. Les délégués ont pris acte de la méthodologie adoptée par les groupes de travail du CAQ sur la base de résultats spécifiques et d'une approche axée sur les projets qui peut aider les pays dans le développement d'une aquaculture durable.

16. Les délégués ont exprimé leur intérêt à convoquer une réunion conjointe entre le CSC et le CAQ, comme il a été souvent rappelé par la Commission. Certains délégués y ont vu l'opportunité de la promotion d'une plus grande participation des scientifiques de la pêche sur l'atelier sur l'exploitation des lagunes et l'interaction entre l'aquaculture et les pêches de capture.

17. La Commission a remercié les donateurs, à savoir l'Espagne, l'UE et l'Italie, des fonds consentis pour les activités liées au CAQ.

18. La Commission s'est également félicitée du nouveau projet comportant un élément sur «l'exploitation des lagunes et l'interaction de l'aquaculture et des pêches de capture » et elle a fait part de sa gratitude au Gouvernement Italien qui a financé le projet

19. Les délégués ont débattu sur l'impact des espèces non indigènes en aquaculture et de l'impact de la culture des espèces exotiques sur les espèces autochtones et l'environnement, et ils ont estimé que ces questions pouvaient faire l'objet d'une coopération entre le CAQ et le CSC. Ils ont également estimé que certaines espèces prioritaires communes, telles que les anguilles, présentaient aussi un intérêt commun entre les deux organes subsidiaires.

20. La Commission a aussi approuvé le programme de travail pour la prochaine période intersessions comme proposé par le CAQ.